



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



5592/12

(OR. en)

PRESSE 18

PR CO 3

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3142^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 23 janvier 2012

Présidente

Catherine Ashton

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et
la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

5592/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a débattu du **programme nucléaire iranien** et exprimé une nouvelle fois la préoccupation profonde et croissante qu'il lui inspire. Face à la persistance du refus de l'Iran de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Conseil a arrêté des mesures restrictives supplémentaires, notamment un embargo progressif sur les importations dans l'UE de pétrole brut iranien, ainsi que des mesures dans le secteur financier et le secteur des transports. Le Conseil a adopté des conclusions sur ce sujet.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation **en Birmanie/au Myanmar** et salué le programme de réformes engagé par ce pays. Il a confirmé que le processus de réformes en cours avait déjà permis une amélioration des relations entre l'UE et la Birmanie/le Myanmar et que de nouvelles réformes pourraient entraîner l'assouplissement ou la levée des mesures restrictives de l'UE. Le Conseil a décidé, dans un premier temps, de suspendre les interdictions de visas relatives à plusieurs membres du gouvernement.*

*Le Conseil a débattu des événements en **Syrie** et a exprimé à nouveau la préoccupation que lui inspirent la détérioration de la situation et les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme. Il a renforcé, en réaction, les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien.*

*Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté des événements en Égypte, ainsi que de ceux relatifs au **processus de paix au Proche-Orient**. Le Conseil a salué les efforts réalisés par la Jordanie pour faciliter la reprise de pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens dans le cadre du processus mené par le Quatuor. Il a également nommé M. Andreas Reinicke au poste de représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran	6
Birmanie/Myanmar	7
Syrie	9
Serbie/Kosovo	11
Processus de paix au Proche-Orient	11
Biélorussie	12
Soudan et Soudan du Sud	12
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	15
Ancienne République yougoslave de Macédoine	15

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine	16
– Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Proche-Orient	16
– Relations UE-Pakistan	16

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Missions PSDC au Soudan du Sud	16
– Comité militaire de l'UE	16
– Activation du centre d'opérations de l'UE pour la Corne de l'Afrique	17

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDEERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Dimitar TSANTCHEV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentation permanente

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Stavros DIMAS

Ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Alain JUPPÉ

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Giulio TERZI DI SANT'AGATA

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

Mme Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Egidijus MEILŪNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Richard CACHIA CARUANA

Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Paulo PORTAS

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

Mme Dragoljuba BENČINA

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Mikulas DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Štefan Füle

Membre

M. Andris Piebalgs

Membre

Mme Kristalina Georgieva

Membre

Le gouvernement de l'État adhérent était représenté comme suit:**Croatie:**

Mme Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'Iran et son programme nucléaire.

Il a adopté les conclusions suivantes:

1. "Rappelant les conclusions du Conseil européen du 9 décembre 2011 et les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 1^{er} décembre, le Conseil exprime à nouveau sa préoccupation profonde et croissante concernant la nature du programme nucléaire mis en œuvre par l'Iran, et en particulier les conclusions sur les activités iraniennes liées au développement de la technologie nucléaire militaire, qui figurent dans le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le lancement récent d'opérations d'enrichissement de l'uranium à un taux de 20 % dans l'installation souterraine profondément enfouie de Fordow, près de Qom, renforce davantage encore les inquiétudes quant aux dimensions militaires éventuelles du programme nucléaire iranien. L'accélération par l'Iran des activités d'enrichissement est une violation flagrante de six résolutions du Conseil de sécurité des Nations-unies et de onze résolutions du conseil des gouverneurs de l'AIEA, et elle contribue à accroître les tensions dans la région. Le Conseil invite l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, y compris lors de la visite que doit y faire le directeur général adjoint chargé des garanties de cette organisation.
2. L'Iran persiste dans son refus de respecter ses obligations internationales et de coopérer pleinement avec l'AIEA pour répondre aux inquiétudes concernant son programme nucléaire; au contraire, il continue de violer ces obligations. Dans ce contexte et conformément à ses conclusions du 1er décembre 2011, le Conseil a arrêté des mesures restrictives supplémentaires dans le secteur de l'énergie, y compris un embargo progressif sur les importations dans l'UE de pétrole brut iranien, dans le secteur financier, y compris à l'encontre de la Banque centrale iranienne, et dans le secteur des transports, ainsi que de nouvelles restrictions à l'exportation, concernant notamment l'or et les biens et technologies à double usage; il a aussi procédé à l'inscription, sur les listes des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives, de nouvelles personnes et entités, notamment contrôlées par le Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC).
3. Le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée de longue date à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, conformément à la double approche. Il insiste sur le fait que les mesures restrictives arrêtées aujourd'hui visent à porter atteinte au financement du programme nucléaire iranien par le régime iranien et ne visent pas le peuple iranien. C'est au régime iranien lui-même qu'il appartient de prendre ses responsabilités et de faire cesser l'ensemble des sanctions.

4. Le Conseil réaffirme que l'objectif de l'UE reste de parvenir à un règlement global durable qui permette d'instaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, dans le respect des droits légitimes de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au TNP. Appuyant les efforts répétés de la Haute Représentante de l'UE et réaffirmant l'importance d'une coopération étroite avec l'UE3+3, le Conseil invite instamment l'Iran à répondre de manière positive à l'offre de négociations de fond qui lui a été présentée dans la lettre du 21 octobre 2011 de la Haute Représentante, en montrant clairement qu'il est prêt à adopter des mesures propres à restaurer la confiance et, sans conditions préalables, à s'engager dans de véritables pourparlers afin d'apporter une réponse sérieuse aux préoccupations concernant la nature de son programme nucléaire."

Dans le même temps, le Conseil a adopté un ensemble de mesures restrictives visant les sources de financement du programme nucléaire iranien. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse figurant dans le document [5457/12](#).

Birmanie/Myanmar

Le Conseil a débattu de la réponse de l'UE aux réformes intervenues récemment en Birmanie / au Myanmar.

Il a adopté les conclusions suivantes:

1. "Le Conseil salue le remarquable programme de réformes politiques engagé par le gouvernement et le Parlement de Birmanie/du Myanmar, et se félicite de l'importance que ceux-ci attachent au progrès économique et social. Ces changements ouvrent de nouvelles perspectives importantes pour le développement des relations entre l'Union européenne et la Birmanie/le Myanmar. L'UE se tient prête à agir en conséquence.
2. L'UE estime que la récente libération d'un grand nombre de prisonniers politiques constitue une avancée décisive et montre clairement que le gouvernement est déterminé à poursuivre sur la voie des réformes.

Le Conseil salue également les efforts déployés par le gouvernement dans les domaines suivants: recherche de la paix avec les groupes ethniques, législation autorisant l'activité syndicale, instituant la liberté de réunion et assouplissant la censure dans les médias, et création d'une commission des droits de l'homme. Ces éléments sont essentiels en vue de la mise en place d'un État démocratique régi par l'État de droit.

3. Le Conseil salue le dialogue mené entre le président U Thein Sein et Daw Aung San Suu Kyi, ainsi que les modifications de la loi électorale adoptées par le Parlement. Le Conseil se félicite que la LND ait décidé de s'inscrire comme parti politique et qu'elle prenne part, avec les autres partis, aux élections partielles qui se tiendront le 1^{er} avril. L'UE est particulièrement attachée à ce que ces élections se déroulent de manière libre et régulière.

4. L'UE se félicite que le gouvernement ait décidé de nouer le dialogue avec les groupes ethniques à travers un processus politique ouvert à toutes les parties, mettant ainsi fin aux conflits armés dans le pays, et salue notamment le cessez-le-feu récemment conclu avec l'Union nationale karen. Le Conseil insiste sur le fait que l'ensemble des acteurs doivent mettre en place un processus crédible et durable afin de régler les questions difficiles et ainsi garantir à long terme la paix et la réconciliation nationale. Il souligne qu'il est important d'améliorer l'accès à des fins humanitaires, en particulier dans les zones touchées par des conflits ethniques.
5. Le Conseil note que le gouvernement est résolu à poursuivre et à mener à bien ces réformes, en particulier par la libération sans condition, dans les prochains mois, des prisonniers politiques encore détenus ainsi que par la tenue d'élections partielles libres et régulières. En outre, le Conseil se félicite de la volonté affirmée du gouvernement de chercher une solution crédible aux conflits ethniques dans le cadre d'un processus politique ouvert à toutes les parties. Le Conseil confirme que le processus de réformes en cours a déjà permis une amélioration des relations entre l'UE et la Birmanie/le Myanmar et qu'il entraînerait, dans la mesure où il irait de pair avec la satisfaction des attentes mentionnées plus haut, un nouvel assouplissement ou la levée des mesures restrictives dans le cadre de la décision que le Conseil adoptera d'ici la fin du mois d'avril. Le Conseil décide, dans un premier temps, que les mesures restrictives (interdiction de visa) à l'encontre du Président, des Vice-présidents, des membres du gouvernement et des présidents des deux chambres du Parlement devraient être suspendues, et il charge les groupes de travail compétents de mettre en œuvre cette décision et d'examiner les prochaines étapes. Un nouvel examen de la décision du Conseil imposant des mesures restrictives est en cours.
6. L'Union européenne souhaite apporter son soutien à la Birmanie / au Myanmar dans la mise en œuvre des réformes. Elle s'emploiera à favoriser le développement économique en accroissant son aide en matière de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités, ainsi que dans le cadre d'un dialogue sectoriel renforcé avec le gouvernement. L'UE invite la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à s'investir progressivement en Birmanie / au Myanmar afin d'aider ce pays à mettre en place sa stratégie. L'UE est prête à appuyer les processus de paix avec les groupes ethniques, par exemple par une aide financière au processus de réintégration des personnes rapatriées. Le Conseil attend avec intérêt que la Haute Représentante se rende dans le pays et réaffirme qu'il appuie sans réserve sa décision concernant l'ouverture d'un bureau de l'UE à Yangon, dont il espère qu'elle interviendra rapidement."

Syrie

Le Conseil a examiné la situation en Syrie et a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'Union européenne demeure vivement préoccupée par la dégradation de la situation en Syrie ainsi que par les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin immédiatement à la violence. L'UE est particulièrement inquiète de l'escalade de la violence constatée dernièrement et réaffirme qu'elle condamne avec la plus grande fermeté la répression brutale exercée par le gouvernement syrien, qui risque d'aggraver encore davantage la spirale de la violence, les affrontements interconfessionnels et la militarisation. Le président Assad doit immédiatement se retirer pour permettre une transition pacifique et démocratique.
2. L'UE condamne avec fermeté les attentats à la bombe survenus à Damas le 23 décembre 2011 et le 6 janvier 2012, qui ont fait de très nombreux morts et blessés. Tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, quels qu'en soient les motifs et les auteurs. L'UE condamne également l'attaque du 11 janvier, qui a causé la mort d'un journaliste français et de plusieurs civils syriens et fait un nombre plus élevé encore de blessés, parmi lesquels un journaliste néerlandais. L'UE demande que toute la lumière soit faite sur cette attaque. Il incombe aux autorités syriennes de garantir la sécurité des journalistes présents sur leur territoire. La presse doit être autorisée à jouer le rôle essentiel qui est le sien, à savoir fournir des informations indépendantes sur les événements qui se déroulent en Syrie, sans avoir à craindre la violence ou la répression.
3. L'UE se félicite de la résolution de la Ligue des États arabes en date du 22 janvier et de son initiative visant à obtenir le soutien du Conseil de sécurité des Nations unies dans la recherche d'une solution politique. L'UE est vivement préoccupée par l'absence de coopération des autorités syriennes et leur demande instamment de se conformer totalement au plan d'action de la Ligue des États arabes et de respecter les engagements pris à cet égard, de faire cesser complètement les violences exercées contre la population civile, de libérer les prisonniers politiques, de retirer les troupes, les chars et les armes présents dans les villes, et de permettre aux observateurs indépendants et aux médias de se déplacer sans entrave en Syrie et de rendre compte librement de la situation dans le pays.
4. L'UE réaffirme son soutien aux efforts déployés par la Ligue des États arabes pour briser l'engrenage de la violence en Syrie, ainsi qu'au déploiement de la mission de surveillance de la Ligue, notamment par la mise en place de sa salle de veille. L'UE se félicite que les Nations unies soient disposées à fournir une formation et une assistance aux observateurs de la Ligue et encourage celle-ci à accepter l'aide des Nations unies afin d'assurer le soutien technique de la mission.
5. L'UE accueille favorablement la décision prise par la Ligue des États arabes de prolonger sa mission d'observation et d'en renforcer les capacités afin qu'elle puisse rendre compte de façon indépendante de la situation en Syrie. L'UE prend acte de la décision prise par la Ligue des États arabes de nommer un envoyé spécial pour la Syrie.

6. L'UE condamne avec la plus grande fermeté les attaques qui ont été perpétrées contre les observateurs de la mission de la Ligue des États arabes, et demande qu'une enquête impartiale soit rapidement menée au sujet de ces événements. La mission doit être en mesure d'agir en toute sécurité et de manière indépendante, et avoir accès à tous les lieux de détention.
7. Le régime syrien continuant de faire usage de la force contre des civils, l'UE a inscrit aujourd'hui 22 personnes et 8 entités supplémentaires sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives. L'UE poursuivra sa politique consistant à imposer de nouvelles mesures à l'encontre du régime, et non de la population civile, tant que la répression se poursuivra. À l'issue de l'évaluation de la situation réalisée par les États membres de l'UE, la liste des personnes désignées qui se sont dissociées de la politique répressive du régime sera réexaminée. L'UE invite la communauté internationale à se joindre aux efforts qu'elle déploie pour s'attaquer aux responsables de la répression violente et à ceux qui y sont associés ainsi qu'aux personnes qui soutiennent le régime ou qui en tirent avantage.
8. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument la population syrienne et encourage l'opposition syrienne à ne ménager aucun effort pour renforcer la coordination concernant la voie à suivre pour garantir une transition ordonnée de la Syrie vers un État démocratique, stable, qui assure une participation ouverte à tous et garantisse les droits des minorités. Elle soutient les efforts déployés par la Ligue des États arabes à cet égard. L'UE continuera à travailler avec des membres représentatifs de l'opposition syrienne qui adhèrent aux valeurs de la non-violence, de la participation ouverte à tous et de la démocratie.
9. L'UE réaffirme qu'elle est vivement préoccupée par la dégradation des conditions de vie de la population syrienne dans un grand nombre de localités touchées par les troubles. Les autorités syriennes doivent s'employer sans attendre à atténuer les souffrances des populations qui vivent dans ces zones, à respecter et protéger les blessés et les malades, à garantir un accès sans entrave aux soins médicaux, sans exercer de discriminations ou de représailles, et à s'abstenir de tout acte d'intimidation à l'égard des personnes qui fournissent une assistance médicale. Les autorités syriennes doivent faire en sorte que le personnel des organisations humanitaires internationales puisse accéder librement et sans entrave aux hôpitaux, afin qu'il puisse fournir en temps utile une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin.
10. L'UE demande instamment à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies de prendre leurs responsabilités pour que cesse la violence en Syrie et de soutenir la population syrienne, qui aspire à la liberté et réclame des droits politiques. L'UE se félicite que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ait créé un mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Syrie, et engage le gouvernement syrien à coopérer pleinement avec celui-ci. L'UE rappelle les principales conclusions du rapport de la commission d'enquête indépendante, selon laquelle des crimes contre l'humanité pourraient avoir été commis dans le pays. L'UE attend avec intérêt le prochain débat que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies consacra à la Syrie, le 12 mars 2012."

Face à ces violations incessantes des droits de l'homme, le Conseil a renforcé les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'encontre du régime syrien. Pour plus de précisions, se reporter au communiqué de presse figurant dans le document doc. [5537/12](#).

Serbie/Kosovo

La Haute Représentante a informé le Conseil de l'état d'avancement du dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'UE. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur cette question, dans la perspective du débat sur le statut de pays candidat de la Serbie qui devrait avoir lieu lors de la session du Conseil des affaires générales du 27 février.

Processus de paix au Proche-Orient

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des derniers événements relatifs au processus de paix au Proche-Orient.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'UE salue les efforts réalisés par la Jordanie pour faciliter la reprise de pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens dans le cadre du processus mené par le Quatuor. L'UE invite les deux parties à présenter des propositions globales concernant les frontières et la sécurité, ainsi que le prévoyait la déclaration du Quatuor du 23 septembre dernier. Les deux parties doivent faire preuve d'une volonté politique audacieuse et décisive pour mettre à profit la dynamique présente et permettre de réelles avancées.
2. Face à l'évolution préoccupante de la situation sur le terrain en 2011, en particulier en ce qui concerne les colonies de peuplement, l'UE réaffirme son attachement à une solution fondée sur la coexistence de deux États. La légitimité de l'État d'Israël et le droit des Palestiniens à un État ne sauraient être remis en cause. La viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États doit être préservée. L'UE continuera à renforcer les initiatives visant à régler ce conflit dans le cadre de sa contribution au Quatuor, de la poursuite de son partenariat avec Israël et du soutien qu'elle apporte aux efforts réalisés par l'Autorité palestinienne pour mettre en place un appareil d'État. L'UE réaffirme sa position claire sur les négociations, en ce qui concerne les paramètres, les principes et les thèmes de ces négociations, et rappelle notamment les conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères en décembre 2009, en décembre 2010, en mai, juillet et octobre 2011, ainsi que la déclaration faite au nom de l'UE devant le Conseil de sécurité des Nations unies le 21 avril 2011.
3. L'UE souligne le rôle essentiel joué par le Quatuor et soutient le processus qui doit permettre de parvenir à un accord entre les parties au plus tard à la fin de 2012. L'UE soutient sans réserve les efforts constants que déploie la Haute Représentante pour créer une perspective crédible en vue de la relance du processus de paix au Proche-Orient. L'UE réitère son soutien à l'Initiative de paix arabe.
4. L'UE engage les parties à montrer qu'elles sont attachées à une solution pacifique et au processus engagé par le Quatuor en prenant des mesures susceptibles de développer la confiance et de créer un climat favorable à de véritables négociations, conduisant à une paix globale et durable.
5. L'UE se félicite de la nomination de son nouveau représentant spécial pour le processus de paix au Proche-Orient."

Biélorussie

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation en Biélorussie.

Il a adopté une décision élargissant les critères pris en compte pour l'application de mesures restrictives à des personnes et des entités. Cette décision ouvre la voie à l'inscription future sur les listes des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme ou d'actes de répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique ou qui profitent du régime Lukashenko ou le soutiennent. Des décisions visant à ajouter des noms à la liste des personnes et entités visées par les mesures restrictives pourront être adoptées à la suite de cette session du Conseil.

Soudan et Soudan du Sud

Le Conseil a discuté de la situation au Soudan et au Soudan du Sud et a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'UE réaffirme sa détermination à soutenir le Soudan et le Soudan du Sud pour qu'ils atteignent leur objectif de paix et de développement et elle continuera de suivre une approche globale à l'égard des deux Soudan, comme convenu par le Conseil en juin 2011. Elle est consciente des efforts courageux que les deux parties ont consentis pour aboutir à la sécession du Soudan du Sud en juillet 2011. L'UE reste convaincue que la stabilité et la prospérité du Soudan et du Soudan du Sud sont intimement liées et attend des deux présidents qu'ils fassent preuve d'une même aptitude à diriger leur pays durant cette période décisive.
2. L'UE est très préoccupée par l'aggravation des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que sur leur territoire respectif, et en particulier les conflits survenus récemment dans les États de Jonglei, du Kordofan méridional et du Nil bleu, et par l'absence de progrès dans le règlement des questions clés qui restent en suspens dans le cadre des négociations sur l'après-sécession. Elle demande instamment aux deux gouvernements de faire preuve de retenue et d'éviter toute action unilatérale qui pourrait nuire aux négociations.
3. L'UE presse le gouvernement du Soudan et celui du Soudan du Sud de régler par la négociation toutes les questions liées à l'accord de paix global (APG) et à l'après-sécession qui sont restées en suspens sous l'égide du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, et de faire preuve de la souplesse requise pour surmonter leurs divergences. Elle lance également un appel en faveur du retrait complet, inconditionnel et immédiat des forces armées soudanaises et sud-soudanaises de la région d'Abyei, comme convenu le 20 juin 2011, et d'une coopération totale avec les Nations unies, et notamment la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA). En outre, l'UE souligne qu'il importe de concrétiser tous les engagements pris précédemment en ce qui concerne les frontières.

4. L'UE est vivement préoccupée par la poursuite des violences dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Elle demande la cessation immédiate des hostilités et la reprise du dialogue politique basé sur les principes définis par l'accord-cadre signé à Addis-Abeba le 28 juin 2011 par le gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord). L'UE rappelle qu'il incombe au gouvernement soudanais d'assurer la protection de tous les civils présents sur son territoire et souligne l'importance de l'obligation de rendre des comptes en cas de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.
5. L'UE demande instamment au gouvernement soudanais de permettre aux acteurs humanitaires internationaux d'accéder, de manière sûre et sans entrave, à l'ensemble des civils et rappelle qu'elle est prête à fournir une aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin.
6. L'UE se félicite du document de Doha pour la paix au Darfour, qui représente une avancée importante dans le processus visant à rétablir la paix au Darfour, ainsi que des démarches entreprises récemment pour progresser dans sa mise en œuvre. S'il est mis en œuvre dans les délais requis, ce document pourrait améliorer sensiblement les conditions de vie des Darfouris. L'UE est prête à renforcer son soutien pour contribuer à une reprise rapide des activités et garantir des moyens de subsistance durables si les conditions de sécurité le permettent et si les organisations internationales disposent d'un environnement de travail propice. Seule la participation de tous les mouvements et de l'ensemble des acteurs du Darfour permettra un règlement de paix durable et global. L'UE exhorte les mouvements non signataires à rejoindre le processus et demande au gouvernement du Soudan de laisser une chance à la paix. L'UE renouvelle son soutien à la mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD).
7. L'UE insiste sur l'importance de l'obligation de rendre des comptes en cas de graves atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire international au Darfour et rappelle que le gouvernement soudanais, l'ensemble des États membres des Nations unies et les organisations régionales ont l'obligation de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies.
8. L'UE reste attachée au développement de ses relations avec le Soudan. Elle se félicite que le gouvernement soudanais se soit engagé à lancer un processus de révision de la constitution sans exclusive, qui devrait passer par un dialogue approfondi avec toutes les forces politiques et tous les secteurs de la société soudanaise, notamment ceux des régions périphériques. Les conflits qui se poursuivent au Kordofan méridional, dans le Nil Bleu et au Darfour restent des obstacles à la mise en place de tous les moyens que l'UE souhaiterait mettre à disposition du Soudan. Des progrès tangibles sur le plan politique permettraient à l'UE de progresser sur des questions telles que l'allègement de la dette et un renforcement de l'aide à la diversification économique.
9. L'UE engage également le gouvernement soudanais à lever les restrictions sur la liberté d'expression, notamment en ce qui concerne la confiscation et la fermeture de journaux et la détention de journalistes et d'opposants politiques sans chef d'accusation. Elle salue la création de la commission nationale des droits de l'homme et prend acte de la récente nomination de ses membres. Il est essentiel que la commission fonctionne en toute indépendance, en respectant pleinement les principes de Paris.

10. L'UE s'inquiète des violents affrontements intercommunautaires qui se déroulent au Soudan du Sud, notamment dans l'État de Jonglei, dans lesquels de nombreuses personnes ont perdu la vie ou ont été déplacées, et rappelle que le gouvernement du Soudan du Sud est tenu d'assurer la protection de tous les civils présents sur son sol. L'UE demande instamment au gouvernement sud-soudanais de redoubler d'efforts, avec l'aide de la mission des Nations unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), pour s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires, promouvoir la réconciliation, progresser en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et résoudre le problème des armes légères et de petit calibre.
11. L'UE est préoccupée par la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud et notamment par des informations faisant état de violations des droits de l'homme de la part des forces de sécurité sud-soudanaises. Elle se félicite que le gouvernement du Soudan du Sud soit disposé à coopérer avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies afin de lutter contre ces problèmes et l'encourage à le faire sans délai.
12. Depuis son indépendance, le Soudan du Sud a réalisé certains progrès pour ce qui est de poser les bases d'un État qui fonctionne, mais des difficultés nombreuses et complexes demeurent, qui devront être résolues dans les délais requis et de manière globale par le gouvernement sud-soudanais. L'UE rappelle qu'elle est disposée à coopérer avec le gouvernement du Soudan du Sud et les partenaires internationaux, notamment la MINUSS, pour contribuer aux efforts qu'ils déploient pour consolider la démocratie, renforcer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, assurer une bonne gouvernance, lutter contre la corruption, créer un environnement favorable aux investissements étrangers, garantir la transparence et veiller à l'obligation de rendre des comptes. Elle salue à cet égard les mesures concrètes annoncées récemment par le président Kiir pour lutter contre la corruption et compte sur leur mise en œuvre effective en temps utile. L'UE juge également important de mettre en place un processus de révision de la constitution ouvert à toutes les parties.
13. Le Conseil se félicite de la programmation commune, à Juba, de l'aide au développement fournie par l'UE et ses États membres dans le cadre de la stratégie de l'UE pour le Soudan du Sud ("single country strategy") pour la période 2011-2013, qui devrait mobiliser presque 700 millions d'euros sur cette période. L'UE avance également dans la préparation d'une éventuelle mission PSDC visant à renforcer la sécurité à l'aéroport international de Juba et, à cet égard, le Conseil a approuvé ce jour un concept de gestion de crise en vue d'une telle mission. L'UE rappelle qu'elle s'est engagée à poursuivre la coopération avec le Soudan du Sud sur les questions commerciales en vue de lui garantir l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent dans le cadre de l'initiative "Tout sauf les armes", une fois remplies les conditions requises."

Le Conseil a également adopté le concept de gestion de crise relatif à une action PSDC en faveur de la sûreté à l'aéroport international de Juba au Soudan du Sud. La planification opérationnelle de la nouvelle mission pourra dès lors commencer.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Ancienne République yougoslave de Macédoine

La huitième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-ancienne République yougoslave de Macédoine s'est tenue en marge du Conseil. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [1453/12](#).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil a approuvé la position commune de l'UE en vue de la huitième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-ancienne République yougoslave de Macédoine

Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a nommé M. Andreas Reinicke au poste de représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le document [18763/11](#).

Relations UE-Pakistan

Le Conseil a adopté le Plan quinquennal de coopération UE-Pakistan destiné à renforcer les relations, avec pour objectif d'établir une relation stratégique en constituant un partenariat pour la paix et le développement fondé sur des valeurs, des principes et des engagements communs. Le Plan quinquennal est une illustration de la détermination de l'UE à soutenir les institutions et la société civile du Pakistan. Le Pakistan devrait achever sa transition vers une démocratie stable et jouer un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la stabilité en Asie du Sud. L'UE continuera de coopérer étroitement avec le Pakistan dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour relever les défis économiques et du développement et assurer la sécurité de sa population et le Haut Représentant amorcera, à l'occasion de sa prochaine visite au Pakistan, un dialogue stratégique s'appuyant sur le Plan de coopération UE-Pakistan destiné à renforcer les relations

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Missions PSDC au Soudan du Sud

Le Conseil a approuvé le concept de gestion de la crise pour une mission relevant de la politique de sécurité et de défense commune visant à contribuer à la sûreté de l'aéroport international de Djouba. La planification opérationnelle de la nouvelle mission pourra dès lors commencer. Le lancement effectif des opérations fera l'objet d'une décision séparée du Conseil.

Comité militaire de l'UE

Le Conseil a désigné le général Patrick de Rousiers (France) comme président du comité militaire de l'UE pour une période de trois ans à compter du 6 novembre 2012. Il a par ailleurs désigné le contre-amiral Klaus-Michael Nelte (Allemagne) comme prochain président du groupe de travail du comité militaire de l'UE pour une période de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2012. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse figurant dans le document [5376/12](#).

Activation du centre d'opérations de l'UE pour la Corne de l'Afrique

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Dans le contexte du cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, l'UE mène deux opérations militaires - l'EU NAVFOR Atalanta et l'EUTM Somalia - et elle a entamé le travail de planification opérationnelle en vue de lancer une mission civile visant à renforcer les capacités maritimes régionales en Somalie et, plus largement, dans la région de la Corne de l'Afrique. La conduite simultanée de trois opérations PSDC dans la région nécessitera un renforcement du degré de coordination et d'interaction, notamment entre les acteurs militaires et civils. À cet égard, l'activation du centre d'opérations contribuera à renforcer l'approche globale adoptée par l'UE, qui mobilise les différents outils dont dispose l'Union, et à améliorer le fonctionnement des structures existant dans le cadre de la PSDC, ainsi que l'efficacité des missions et opérations de l'UE.
2. À cet effet, et rappelant ses conclusions du 1^{er} décembre 2011, le Conseil décide d'activer le centre d'opérations de l'UE, conformément à son mandat, pour les opérations se déroulant dans la Corne de l'Afrique, sous réserve de l'adoption, dès que possible, d'une décision du Conseil. Le centre d'opérations aura notamment pour fonction de fournir un soutien direct au commandant d'opération civile pour la planification opérationnelle et la conduite de la mission de renforcement des capacités maritimes régionales; d'apporter un soutien au commandant de la mission EUTM et de renforcer la coordination stratégique entre la mission et les autres actions menées dans le cadre de la PSDC dans la Corne de l'Afrique; de renforcer les synergies civilo-militaires; d'assurer la liaison avec l'opération Atalanta; et de faciliter l'interaction entre la mission/les opérations et les structures basées à Bruxelles. Le Conseil se félicite que les États membres aient l'intention d'affecter du personnel au centre d'opérations, y compris pour son commandement.
3. Le Conseil demande au COPS de faire régulièrement le point sur tous les aspects pertinents du centre d'opérations."